



À l'attention de Madame la Présidente
Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex 2

Objet : Remarques complémentaires au rapport d'observations définitives (ROD1) – AGC Alès

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, au nom de l'ensemble de l'Association de gestion du Théâtre du Cratère d'Alès, pour la qualité du travail mené par vos services et pour l'attention portée à nos observations formulées suite au rapport d'observations provisoires.

Nous saluons particulièrement la prise en compte de plusieurs précisions transmises, notamment sur les éléments relatifs au budget, à la gestion du personnel ou à la gouvernance statutaire.

Nous avons bien pris note des cinq recommandations formulées dans le rapport définitif. Nous tenons à vous assurer que l'ensemble de ces recommandations seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Nous souhaitons également vous faire part des observations complémentaires suivantes portant sur des points de détail susceptibles d'enrichir la lecture du rapport définitif :

1.1.1.2 – Composition du bureau et agrément des membres associés

Nous précisons que lors de l'assemblée générale du 30 avril 2025, les cinq membres associés ont reçu pour une durée d'un an l'agrément de la DRAC et de la Ville d'Alès. Lors du conseil d'administration du 3 juillet 2025, le bureau a été élu à l'unanimité, et renouvelé dans ses précédentes fonctions. Madame Christine Jourdain et Monsieur [REDACTED] ont été respectivement élus aux postes de vice-présidente et secrétaire et de l'association.

1.2.2.1 – Recettes de Mises à disposition

Nous vous signalons que le montant hors taxes à retenir pour l'année 2019 est de 30 833 €. Le chiffre actuellement mentionné dans le tableau 1 semble inclure la TVA, ce qui nuit à la comparabilité avec les autres années présentées en HT.

1.3.2.3 – Délégation de signature

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe la copie de la délégation de signature initiale, datée du 25 janvier 2022, que nous avons pu retrouver dans nos archives. Celle-ci avait été établie conformément aux dispositions internes en vigueur à cette date.

1.3.2.3 – Engagement de dépenses par le directeur technique

Nous vous remercions d'avoir pris en compte nos remarques à ce sujet. Afin de clarifier pleinement les conditions dans lesquelles d'importantes dépenses ont été engagées en 2023 par le service technique, nous souhaitons préciser que le directeur technique a agi sur la base de devis formalisés, et que les dossiers d'investissement concernés avaient au préalable fait l'objet d'une validation par la direction du Cratère, conformément à notre procédure interne. Nonobstant, pour aller plus loin dans la sécurisation de l'engagement des dépenses, nous appliquerons la recommandation n°4 afin que le directeur technique bénéficie de la délégation de signature ad hoc.

2.2.2.2 – Présentation des charges

Nous vous remercions d'avoir intégré nos observations sur la ventilation des charges. À des fins de parfaite exactitude terminologique, nous tenons à préciser que :

- les « Salaires et traitements dont charges artistiques » (31 %) correspondent en réalité à « Salaires et traitements dont salaires artistiques »,
- les « Achats et charges externes » (48 %) correspondent en réalité à « Achats et charges externes dont charges artistiques »,

Nous espérons que cette précision permettra une meilleure compréhension de la structure de nos coûts.

Enfin, au paragraphe "Conclusion intermédiaire – Date de changement de direction", nous attirons votre attention sur une inexactitude factuelle mineure. Il y est indiqué que le changement de direction est intervenu en 2022, alors qu'il est effectivement survenu en octobre 2021.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ces compléments, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Régis CAYROL
Président





DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Régis Cayrol, président et représentant légal de l'Association de gestion du Cratère - Scène Nationale d'Alès, donne délégation de signature à Hélène Reumaux, administratrice, qui accepte, pour signer en mes lieu et place les documents suivants :

- Contrats de cession, de coréalisation et de coproduction
- Contrats d'engagement du personnel non permanent

Cette délégation de signature a été validée par le Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Cratère, lors de sa séance du 25 janvier 2022.

Fait à Alès, le 25 janvier 2022.

Régis CAYROL
Président

Hélène REUMAUX
Administratrice